

Un système original de comptabilité automatique " Comtagri "

Daniau P.

Agriculture et informatique

Paris : CIHEAM
Options Méditerranéennes; n. 1

1970
pages 32-35

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI010304>

To cite this article / Pour citer cet article

Daniau P. **Un système original de comptabilité automatique " Comtagri "**. *Agriculture et informatique*. Paris : CIHEAM, 1970. p. 32-35 (Options Méditerranéennes; n. 1)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

par Paul DANIAU

Directeur-Adjoint
de la Caisse Régionale
de Crédit Agricole Mutuel
de la Charente-Maritime

Un système original de comptabilité automatique " Comptagri "

Face à ses obligations de chef d'entreprise qui le conduisent à utiliser les moyens modernes de gestion, l'agriculteur est souvent embarrassé pour faire un choix vers une solution complète à ses problèmes comptables et fiscaux. Il hésite en particulier à adhérer au régime T.V.A. car il ne dispose pas facilement de moyens simples à sa portée pour assurer les contraintes administratives qui en découlent.

Plusieurs solutions existent déjà, la plupart à l'initiative des organisations professionnelles agricoles qui ont permis de résoudre les problèmes spécifiques ou de la T.V.A. ou de la comptabilité, mais rarement les deux ensemble.

L'ordinateur est utilisé dans certains cas. Mais ce qui coûte dans l'utilisation d'un ordinateur, c'est moins ce qu'il fait que ce qu'il ne fait pas, c'est-à-dire la collecte des données : l'établissement d'une comptabilité suppose la création de documents de base adaptés aux problèmes à traiter et un contrôle minutieux des enregistrements avant traitement ; finalement, même avec un équipement mécanographique puissant, le coût reste élevé pour l'utilisateur qui doit assurer un travail administratif important de transmission de données et de contrôle des résultats. De la sorte, face à un centre de traitement mécanographique, l'agriculteur se trouve dans la même position que toute entreprise quelle que soit sa dimension, avec les mêmes obligations administratives, sans qu'il ait ni le goût ni le temps de les assumer.

Or, si l'on y regarde de plus près, on s'aperçoit que la plus grande partie des données que l'agriculteur doit transmettre au centre de traitement existent déjà sous différentes formes dans les organismes auxquels il adhère :

- Crédit agricole mutuel : paiement de chèques - remises d'effets - réalisations et remboursements de prêts - souscription de titres ;
- Coopératives : paiement d'apports - paiement d'approvisionnements ;
- Caisse de Mutualité sociale agricole : paiement de cotisations - règlement de prestations.

A l'occasion d'une étude réalisée pour

le compte de la Caisse régionale de Crédit agricole mutuel de la Charente-Maritime, une société spécialisée dans le traitement de l'information, la S.E.R.-T.I. (1) a eu l'idée de rechercher le moyen de réutiliser ces données pour l'établissement d'une comptabilité simplifiée et des documents trimestriels ou annuels exigés par l'Administration pour la T.V.A. ou le remboursement forfaitaire. Un programme de recherches a été ainsi réalisé depuis 1968 en Charente-Maritime avec le concours des organisations professionnelles agricoles du département, Chambre d'agriculture, Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricoles, Centre de Gestion, Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs et Caisse régionale de Crédit agricole mutuel et avec l'appui financier de la D.G.R.S.T. Nous aurons le plaisir de décrire dans cet article les résultats de cette recherche appelés : « COMPTAGRI ».

**

Nous analyserons successivement :

- 1° Les principes et le fonctionnement de « COMPTAGRI ».
- 2° La mise en place de « COMPTAGRI ».

CHAPITRE I

LES PRINCIPES ET LE FONCTIONNEMENT

1. Contexte général de la recherche.

Réalisée en Charente-Maritime, la recherche comportait dans le cadre de l'automatisation progressive des problèmes de gestion des coopératives agricoles et du Crédit agricole, l'hypothèse qu'il était possible d'obtenir en sous-produit, donc au meilleur coût, la comptabilité des agriculteurs adhérents. Cette hypothèse s'appuyait sur l'observation

(1) SERTI : Société d'études et de recherche pour le traitement de l'information.

évoquée ci-dessus que la plupart des informations nécessaires existent déjà au Crédit agricole et dans les coopératives.

Pour y parvenir, il fallait préalablement — c'était un autre objectif de la recherche — concevoir pour chaque branche à automatiser de la coopération (coopératives de céréales, d'approvisionnement, viticoles, laitières) un système unique permettant des échanges d'informations structurées à cette fin et susceptibles d'être rassemblées pour être traitées sur ordinateur.

La recherche s'est donc poursuivie sur trois plans :

- 1° Applications spécifiques au Crédit agricole.
- 2° Applications propres aux Coopératives agricoles.
- 3° Système de comptabilité automatique appelée COMPTAGRI.

Nous ne traiterons pas ici des applications propres au Crédit agricole dont nous dirons seulement que les chaînes de traitement (Dépôts, Prêts, Capital social et Titres) permettent la fourniture des données comptables nécessaires à COMPTAGRI.

De même, en ce qui concerne les travaux des coopératives agricoles, les différentes chaînes de traitement (calcul et règlement des apports, fournitures et règlements d'approvisionnement) aboutissent à la tenue détaillée d'un seul compte par adhérent comportant tous ses mouvements avec sa coopérative (1).

2. Le fonctionnement de COMPTAGRI

La description d'une solution automatisée utilise classiquement le schéma suivant :

- la création et la saisie des données ;

(1) Les travaux des coopératives automatisées sont réalisés depuis juillet 1968 sur l'ordinateur de la Caisse régionale et dans le cadre d'un contrat de prestation de services conclu entre la Caisse régionale et un groupement d'intérêt économique constitué en juin 1969 entre lesdites coopératives ; au 1^{er} janvier 1970 : 11 coopératives de céréales, 2 caves, 1 coopérative de viande. Les recherches continuent pour les laitières.

— l'enregistrement des données et son contrôle ;

— le traitement et les résultats.

Nous l'adopterons en précisant au passage la part qui revient à l'agriculteur dans le fonctionnement.

I. — La création et la saisie des données

Compte tenu des automatisations réalisées par les organisations professionnelles agricoles pour leurs propres besoins et en fonction de COMPTAGRI, nous trouvons du point de vue de la saisie, deux types de données comptables :

1° *Celles qui existent dans les fichiers magnétiques du Crédit agricole ou des coopératives* ; par exemple : remise de chèques reçus en règlement de ventes de produits, émission de chèques en paiement de fournitures, virements par une coopérative du prix d'apport. Ce premier type de données représente 70 % des échanges financiers de l'exploitation.

2° *Celles qui n'existent pas dans les fichiers des organisations professionnelles agricoles et qui sont :*

— d'une part les opérations d'échanges financiers ne transitant pas par les organisations professionnelles agricoles (30 %) ;

— d'autre part, les chiffres qui constatent la situation comptable de l'entreprise au moment de l'adhésion à COMPTAGRI.

Pour permettre l'imputation des mouvements au poste comptable convenable et la ventilation, selon le taux de T.V.A., de ceux qui représentent des achats ou des ventes, chacun d'entre eux doit faire l'objet d'une codification. De ce point de vue, car il est important que l'intervention de l'agriculteur soit réduite — c'est l'économie du système —, on distingue :

— *les opérations codifiées automatiquement* : ce sont toutes celles initiées par le Crédit agricole ou les coopératives. Exemples :

— réalisation ou remboursement de

prêts souscription de capital social ou de titres ;

— règlement par virement d'apports par la coopérative ou de fournitures par compensation à la coopérative.

— *les opérations codifiées au « coup par coup »* : ce sont celles initiées par l'agriculteur. Exemples :

— remise ou paiement d'un chèque ;
— inventaire de départ des biens d'immobilisation ou des stocks.

Il y a évidemment intérêt pour tous les « partenaires » que le nombre des données codifiées au « coup par coup » soit le plus faible possible. Cependant il y a toujours intervention de l'agriculteur :

— pour l'inventaire de départ ;
— pour les opérations réglées en espèces ou par d'autres banques que le Crédit agricole ;

— pour les opérations réglées avec les organisations professionnelles agricoles mais complexes et hétérogènes. Par exemple : le règlement par chèque d'une facture comportant la fourniture de plusieurs biens ayant des taux de T.V.A. différents.

Il importe donc :

1° que le système de codification soit très au point et ne comporte aucune ambiguïté. Ceci est obtenu grâce au système « REC-DEP » (Recettes-Dépenses) — code à trois chiffres.

2° que le contrôle — toujours nécessaire — des enregistrements avant traitement soit très léger.

En résumé, les informations sont fournies :

1° *En début d'exercice, par l'agriculteur*, pour tout ce qui concerne son bilan, grâce à un document dit « Inventaire des biens d'immobilisation » ; de même pour la situation T.V.A. (débit ou crédit d'impôt) vis-à-vis du Trésor, lors de la première année d'adhésion. Pour les années suivantes, COMPTAGRI la lui fournira.

2° *En cours d'exercice :*

— par l'agriculteur pour les opérations initiées par lui ;

— soit au « coup par coup » au fur et à mesure de la création avec codification au moyen du code REC-DEP, des don-

nées transitant par le Crédit agricole ;
— soit en fin de trimestre pour les opérations qui, ne transitant pas par le Crédit agricole, sont enregistrées sur un journal trimestriel dit « Recettes-Dépenses ».

— par les organisations professionnelles agricoles, pour les opérations résultant des traitements automatisés et ce, sous forme d'une bande magnétique.

Au moment de l'adhésion, une assistance technique légère est assurée par le technicien agricole du canton et ensuite par le chef de bureau du Crédit agricole. Pour beaucoup d'agriculteurs, rédiger le document d'inventaire a été passionnant : il s'est agi pour eux d'une véritable « découverte » de leur exploitation au travers des chiffres.

II. — L'enregistrement et le contrôle des données

a) *Enregistrement des données :*

Ceci ne concerne évidemment que les seules données initiées par l'agriculteur. On distingue :

— les chèques, bordereaux de remises qui viennent au Crédit agricole par les circuits classiques de paiement ou d'encaissement comportant le code REC-DEP porté par l'agriculteur. Ce code après magnétisation pour les chèques, perforation pour les bordereaux, est enregistré par l'ordinateur du Crédit agricole en même temps que l'opération elle-même ;

— les journaux de recettes-dépenses trimestriels sont adressés par l'agriculteur au bureau COMPTAGRI qui les transmet après rapide contrôle à l'atelier mécanographique du Crédit agricole pour perforation et enregistrement. De même en ce qui concerne les inventaires de départ, au début de l'exercice.

b) *Contrôle des données :*

Avant tout traitement définitif en ordinateur il importe de s'assurer que l'enregistrement est correct. Il peut y avoir :

— des erreurs de codification ;
— des erreurs de perforation ;
qu'il faut déceler et... corriger.

S E D E S

67, rue de Lille - PARIS 7^e

Tél. 555-91.00

- Etudes de marchés - Marketing
- Techniques d'organisation de l'entreprise
- Information de gestion
- Informatique scientifique
- Enquêtes par sondage - Etudes de comportement

- Planification générale et régionale
- Etudes sectorielles
- Etudes de projets
- Diagnostics d'entreprises
- Etudes et analyses financières

**SOCIETE D'ETUDES POUR LE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET SOCIAL**

Services - Etudes - Recherches

A cette fin, l'ordinateur édite chaque fin de mois un document de contrôle des opérations enregistrées au compte de dépôt au Crédit agricole et appelé « Dépôt, mouvements et anomalies » qui signale les absences ou erreurs de codification. Adressé à l'agriculteur pour complément et correction, il est ensuite retourné à l'atelier mécanographique pour enregistrement définitif. Les opérations figurant sur le journal « Recettes-Dépenses » y seront ajoutées en fin de trimestre. Cette procédure apparemment lourde est en fait très bien acceptée des utilisateurs qui y voient un moyen de mieux suivre personnellement le fonctionnement de leur entreprise et une bonne initiation à la comptabilité.

III. — Le traitement et les résultats.

Une fois les corrections effectuées, l'ordinateur rassemble par adhérent toutes les informations détenues dans les différents fichiers et édite les documents suivants correspondant aux objectifs de COMPTAGRI :

1° TRIMESTRIELLEMENT

A) *Un journal des achats*, contenant :
 — la date des opérations ;
 — le numéro de la facture, les nom et adresse du fournisseur ;
 — la nature et le montant des dépenses avec ventilation de la T.V.A. réellement payée et de celle déductible.

b) *Un journal des encaissements* avec ventilation des recettes non imposables, des ventes à l'exportation et en suspension de taxes et des recettes aux taux de 7,15 et 19 %.

Précisons que ces documents sont conformes aux exigences de l'Administration.

c) *Un Grand livre* donnant la situation de tous les comptes et récapitulatif par nature les recettes et dépenses du trimestre avec leur mode de paiement et précisant la situation de trésorerie de l'exploitation. Ce document, très apprécié des agriculteurs, leur permet de connaître l'évolution des grands postes de

dépenses et de recettes de leur exploitation et d'établir en conséquence leurs prévisions de trésorerie.

d) *Un tableau de situation T.V.A.* faisant apparaître le solde T.V.A. au début de chaque période fiscale avec les acomptes versés pendant le trimestre et le solde à la fin du trimestre.

Etabli quatre fois par an, ce tableau est destiné à l'établissement des déclarations trimestrielles et annuelles à l'Administration.

L'avantage apporté par COMPTAGRI est que toutes les dépenses ou recettes sont enregistrées T.T.C. par l'agriculteur : l'ordinateur calcule automatiquement la T.V.A. et la ventile dans les tableaux. C'est un allègement important du travail administratif.

2° ANNUELLEMENT

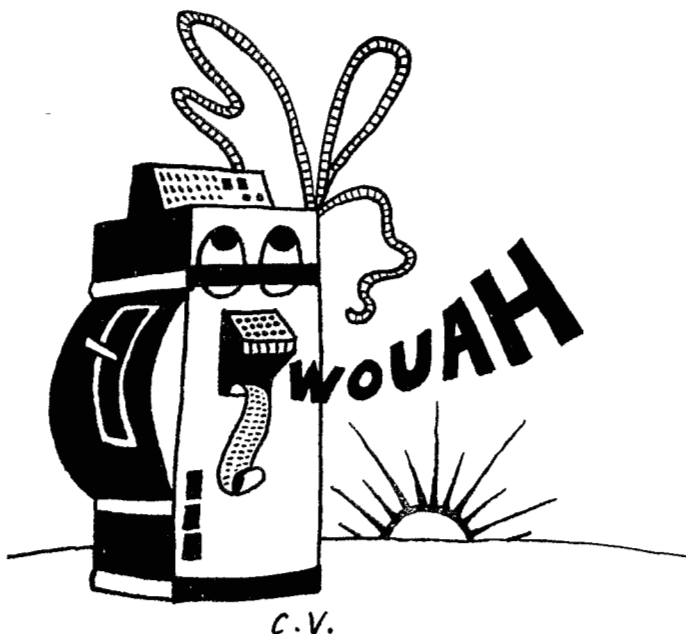
Le compte d'exploitation, les comptes de pertes et profits et le bilan.

Avant l'édition de ces documents, l'agriculteur refait son inventaire (à l'exception des immobilisations qui ont été « actualisées » automatiquement par le programme qui a calculé les amortissements et enregistré les ventes et achats de biens d'immobilisation) ; l'agriculteur précise en outre la situation de ses dettes à court terme et transmet ces situations au bureau COMPTAGRI qui lui retourne, après édition, les documents ci-dessus assortis de ratios de structure, de rentabilité et financiers.

CHAPITRE II

LA MISE EN PLACE DE COMPTAGRI

La description ci-dessus du système COMPTAGRI montre qu'il s'agit d'un service à l'agriculteur tout à fait différent de celui apporté par les Centres de Gestion. COMPTAGRI ne va pas au-delà d'une simple comptabilité car il ne prend pas en compte les éléments physiques de production et de commercialisation. Utilisant des sous-produits de mouvements financiers enregistrés ailleurs et pour d'autres objectifs, le système



COMPTAGRI ne peut aller beaucoup plus loin dans une analyse de résultats. Tel n'est pas d'ailleurs son objectif qui vise surtout à initier à la comptabilité le plus grand nombre possible d'agriculteurs motivés par d'autres besoins tels que la T.V.A. actuellement et dans un proche avenir par la modification prévue du régime d'imposition des agriculteurs à l'I.R.P.P.

Un Comité d'organisation, constitué dès 1968 entre les organisations professionnelles agricoles du département, a abouti à la mise en place des concours suivants :

— assistance technique d'un bureau spécialisé T.V.A. de la F.D.S.E.A. et des conseillers agricoles de l'Association pour le Développement de l'Agriculture en Charente-Maritime (A.D.A.C.) et du réseau de bureaux permanents du Crédit agricole mutuel ;

— prestation par le Crédit agricole de son bureau d'études, de son atelier mécanographique, atelier de perforation, ensemble électronique de gestion (1902 A I.C.L., avec bandes magnétiques en 1970, puis disques magnétiques en 1972) et d'un agent spécialisé dans les problèmes de comptabilité agricole et de gestion ;

— concertation très large avec les autres organisations professionnelles agricoles (Chambre d'agriculture, Centre de Gestion, C.D.J.A. coopératives automatisées).

Cet apport des organisations professionnelles agricoles permet de limiter le coût du service à un prix moyen de 200 F par an pour des exploitations enregistrant 50 000 F de chiffre d'affaires.

L'expérimentation en 1969

Logiquement et chronologiquement, il aurait fallu attendre que toutes les coopératives soient automatisées pour que les avantages de COMPTAGRI, simplicité et économie pour l'agriculteur, se trouvent réalisés.

Mais le planning de prise en charge des différentes automatisations par l'équipe de chercheurs de la S.E.R.T.I.,

d'analystes et de programmeurs du bureau d'études du Crédit agricole aurait reporté à 1970 l'expérimentation de COMPTAGRI que le Comité d'Organisation avait considérée comme urgente dès l'automne 1968 du fait de l'extension à l'agriculture de la T.V.A. qui renforçait à leurs yeux l'intérêt du système.

Le Comité estimait indispensable cet essai car, comme on l'a vu, quel que soit le degré d'automatisation des coopératives du département, il y aura toujours des données à fournir directement par l'agriculteur. *C'était autant la solution mise en place à cet effet qu'il fallait tester*, que la validité d'ensemble du système.

A la demande et sur la proposition des organisations professionnelles agricoles, l'essai a été effectué avec un échantillon d'agriculteurs le plus représentatif de l'agriculture départementale. Il était en effet essentiel de vérifier :

— que malgré son apparente complexité, COMPTAGRI était « accessible » quels que soient le niveau de formation et l'âge des utilisateurs ;

— qu'il couvrirait bien les besoins comptables et fiscaux, quels que soient les modes de faire-valoir, les systèmes de production et les modes de commercialisation.

Les 14 agriculteurs « cobayes » pour l'essai 1969 avaient été choisis par les organisations professionnelles agricoles selon ces critères.

Conduite à son terme, l'expérimentation 1969 montre que COMPTAGRI :

— est adapté aux contraintes des agriculteurs. Il a suscité chez tous un très vif intérêt ;

— doit être allégé sur des points de détail qui tiennent surtout aux impératifs d'exploitation mécanographique pour une plus large diffusion ;

— peut être perfectionné pour aller au-delà d'une simple comptabilité. COMPTAGRI devrait constituer l'appareil de collecte des données nécessaires pour un élargissement de l'action du Centre de Gestion qui pourra, ainsi qu'il le souhaite, concentrer son effort sur l'analyse des comptes.

La diffusion en 1970

La recherche continuant selon l'orientation définie ci-dessus, il fallait vérifier que COMPTAGRI était susceptible d'une diffusion au stade « semi-industriel » avant de l'être encore plus largement.

Les concepteurs du système, les ingénieurs de la S.E.R.T.I., avaient estimé nécessaire un nouvel essai en 1970 avec 500 agriculteurs. Ce chiffre sera atteint en plusieurs « vagues » d'adhésions, nécessaires pour étaler dans le temps les réunions préalables au recrutement et à la constitution des fichiers d'adhésions. Dès le 1^{er} janvier 1970, 120 agriculteurs ont démarré ; deux cents adhésions sont attendues au 1^{er} avril 1970, le tout avec une structure d'accueil très légère, réduite pour l'instant à un seul agent mis à disposition par le Crédit agricole, outre les « antennes » constituées par les autres organisations professionnelles agricoles du département (F.D.S.E.A. et conseillers agricoles de l'A.D.A.C.).

**

En conclusion, il est permis d'affirmer que si COMPTAGRI connaît l'extension souhaitée en Charente-Maritime, cela sera dû essentiellement :

— en premier lieu et pour une très large part, à l'apport essentiel des ingénieurs créateurs du système qui ont conçu dès le départ un schéma très original de traitement de l'information en agriculture, information circulant entre des organismes différents ayant les mêmes adhérents et représentant en réalité les échanges des exploitations agricoles ;

— à l'adhésion, très large, à cette conception des organisations professionnelles agricoles qui y ont vu en même temps qu'un moyen économique de créer un service nouveau sur le plan fiscal pour l'agriculture départementale, un outil de promotion des agriculteurs à l'heure où ils ont à se préoccuper en tant que chefs d'entreprises des problèmes de gestion, pour ajuster en permanence, dans la mesure du possible, leurs prix de revient aux prix du marché, par un meilleur contrôle fait par eux-mêmes de leurs investissements et de leur trésorerie.

Pourquoi dans ces conditions, COMPTAGRI ne trouverait-il pas un écho dans les autres départements ? Pour notre part, nous dirons que la conquête de l'ordinateur par l'agriculteur est un signe indiscutable des possibilités d'adaptation et de progrès de cette branche économique que trop d'augures ont tendance à condamner. Atteignant ainsi un nouveau stade dans la parité, elle démontre sérieusement sa volonté de prendre sa part dans une civilisation trop technique où elle pourra apporter la pondération et le sens des réalités qui lui sont généralement reconnus. La démarche scientifique qui a marqué l'élaboration et la mise en place de COMPTAGRI en sont à notre avis une marque incontestable.